

**ARRETE DU
MAIRE****Autorisation des bals publics
les 17, 18, 19, 20 et 21 MAI 2023
Fêtes Locales**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, et L2212-27,

Vu la demande présentée par Mme SALLABERRY Isabelle, Présidente du Comité des Fêtes de Tarnos, concernant l'organisation des bals publics et d'un concert les 25, 26, 27, 28 et 29 Mai 2022.

Considérant que l'exercice de cette activité ne doit pas nuire au bon ordre et à la tranquillité publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme SALLABERRY Isabelle - Présidente du Comité des fêtes de Tarnos est autorisée à ouvrir un bal public **de 22h00 à 2h00 du matin**, sur la RD 810, ainsi que de **20h00 à 2h00 du matin** sur la place Dous Haous. dans le cadre des fêtes locales annuelles, la nuit du :

- **17 au 18 Mai 2023**
- **20 au 21 Mai 2023**

Ainsi qu'un concert le **19 Mai 2023** de 20h30 à 1h00 sur la place Alexandre Viro.

ARTICLE 2 : La musique devra s'arrêter à 1h45, sur la RD 810 et Place Dous Haous et à 00h45 à la place Alexandre Viro.

ARTICLE 3 : Le chapiteau sur la place Dous Haous, la RD 810 devront être évacués au plus tard à 2h30 du matin et sur la place Alexandre viro pour 1h30.

ARTICLE 4 : Le permissionnaire reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter l'arrêté municipal du 16 MARS 1979 réglementant les bals publics.

ARTICLE 5 : La présente autorisation, personnelle et non transmissible, n'est valable que les jours indiqués ci-dessus. Elle sera révoquée à toute époque en cas d'infraction aux règlements de police auxquels le permissionnaire est tenu de se conformer strictement, et qu'il devra afficher, à ses frais, dans l'enceinte du bal.

ARTICLE 6: En aucun cas le bal ne pourra se prolonger au-delà de

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023



ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services, la Police de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ID : 040-214003121-20230502-2023_117_ARR-AR

TARNOS, le 2 Mai 2023

Publié sur le site Internet de la Ville le 04/05/2023



Le Maire :

Jean-Marc LESPAGE